



**CHALLENGE
FOOTBALL PASSION
U10F/U11F**

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : PARTICIPATION

Les équipes féminines éliminées en demi-finale du Challenge **IDF U11F** basculeront dans le Challenge Football Passion U10F/U11F réglementé par les lois du jeu du foot à 8 (voir annexe : loi du jeu).

Les droits d'engagement fixés par le Comité Directeur du District figurent à l'annexe financière du District 77.

ARTICLE 2 : FINALE DÉPARTEMENTALE

La Finale Départementale est organisée par la Commission Foot Animation du District 77, avec l'appui des CTD-DAP, en un lieu proposé par elle et validé par le Comité Directeur du District.

Elle réunit les 8 clubs qualifiés

- Victoire : 3 points
- Nul : 1 point
- Défaite : 0 point
- Forfait : match neutralisé, non comptabilisé au classement. Equipe éliminée.

Les clubs sont répartis en 2 poules.

A l'issue des poules, après le test du double 8, un classement est établi.

Pour établir le classement final, l'équipe classée 1^{ère} de chaque poule rencontrera l'équipe 2^{ème} de l'autre poule. Il en est de même pour les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème}. L'équipe la mieux classée est déclarée à l'issue de cette compétition, vainqueur du Challenge Football Passion U10F/U11F.

Nombre de rencontres et durée : 5 matches de 12 minutes chacun sans mi-temps. Ballon taille 4.

Le déroulement de la Finale Départementale vous sera communiqué lors de la réunion des clubs finalistes.

La participation à la réunion des clubs finalistes est obligatoire sous peine de sanctions financières.

ARTICLE 3 : QUALIFICATION ET PARTICIPATION

3.1 - Qualification

Conformément aux R.G. de la F.F.F. et aux articles 7, 8 et 38 du R.S.G de la L.P.I.F.F.

Les joueuses qui sont inscrites sur la feuille de rencontre doivent être qualifiées à la date de la rencontre, conformément au délai de qualification prévu à l'art 89 des RG de la FFF.

La Licence (valide), à l'exclusion de toute autre pièce, doit être présentée lors des différents tours de plateaux (**via le listing Footclubs, format papier, avec photos en couleur**). C'est une condition indispensable de participation.

En tout état de cause, lors de la Finale Départementale, les équipes qualifiées doivent venir **obligatoirement avec le Listing Footclubs en format papier (photos en couleur)**. En l'absence de présentation du Listing Footclubs, outre l'amende financière (cf : Annexe Financière **Foot Animation** du District 77), à l'issue des matchs de poule, les résultats des équipes seront neutralisés et celles-ci seront déclassées.

Le Responsable d'équipe identifié sur la feuille de match doit être licencié « Educateur », « Dirigeant » ou « Joueuse » pour occuper la zone technique en compagnie des remplaçantes.

Ne peuvent participer à la compétition que les joueuses licenciées U10F, U11F.

Sont également autorisées les U9F (dans la limite de trois joueuses par équipe), sauf s'il leur est interdit de pratiquer en catégorie supérieure.

Une joueuse ne peut participer qu'à une seule Finale de Foot à 8 par saison sportive.

Si l'équipe se trouve en infraction, l'équipe sera disqualifiée mais pourra néanmoins participer à la journée, tous ses résultats seront neutralisés (Vérification et contrôle effectué par la Commission de Foot Animation).

3.2 - Participation

Le nombre maximum de joueuses (titulaires et remplaçantes) par équipe pouvant être inscrites sur la feuille de match est fixé à 12 pour la pratique du Foot à 8 :

- 8 joueuses sur le terrain (dont la gardienne de but)
- 4 remplaçantes

Les remplaçantes doivent obligatoirement porter une chasuble ou un vêtement de couleur distincte à leur équipe.

OBLIGATIONS

Chaque joueuse inscrite sur la feuille de match doit :

- Participer à 50% du temps de jeu au minimum.
- Débuter obligatoirement une des 2, 3 ou 4 rencontres.

ARTICLE 4 : ARBITRAGE

Le respect des lois du jeu est un élément éducatif essentiel du Football à effectif réduit.

La rencontre est arbitrée par un arbitre central :

1. un arbitre officiel présenté par le District de Seine-et-Marne
2. un membre de l'organisation (commissaire ou bénévole), **la rencontre doit être**

dirigée par une personne licenciée inscrite sur la feuille de match.

L'arbitrage à la touche sera effectué par un membre de l'organisation. A défaut, un/une dirigeant(e) devra effectuer cette fonction.

ARTICLE 5 : FEUILLE DE MATCH / RÉSULTATS

Les feuilles de matchs et de plateaux vierges papier seront transmises par le District par mail sur la boîte officielle de chaque participant. Elles sont à remplir et à remettre le jour de la manifestation auprès de l'organisateur.

Les feuilles de matchs doivent comporter les indications suivantes :

- Nom de l'équipe.
- Nom, Prénom et numéros de licences des joueuses
- Numéros des joueuses
- Nom et prénom de l'éducateur détenteur, au minimum, de la licence « Educateur Fédéral » ou Animateur ou Dirigeant

ARTICLE 6 : LOIS DU JEU

- Le Hors-jeu : à la ligne tracée à 13 mètres de la ligne de but.
- Fautes et incorrections :

Possibilité selon les fautes de siffler un coup franc indirect.

Les fautes ci-dessous sont sanctionnées d'un coup franc indirect :

- Jouer de manière jugée dangereuse,
- Faire obstacle à l'évolution de l'adversaire,
- Empêcher la gardienne de lâcher le ballon des mains,

Fautes spécifiques de la gardienne entraînant un coup franc indirect :

- Prendre le ballon à la main sur une passe en retrait du pied d'une partenaire*.

- Dégager le ballon de volée ou de ½ volée**.
- Reprendre le ballon à la main après l'avoir lâché, sans qu'il ait été touché par une autre joueuse.
- Prendre le ballon à la main sur une rentrée de touche d'une partenaire.

* Seules les passes de la tête, de la poitrine ou de la cuisse sont autorisées.

** Dans le jeu, lorsque la gardienne est en possession du ballon, elle peut relancer long à la main ou après avoir posé le ballon au sol. Les dégagements de volée et ½ volée sont interdits. De même il est interdit de faire rebondir le ballon devant soi avant de le reprendre de volée ou de ½ volée.

ARTICLE 7 : RECOMMANDATIONS

Il est recommandé aux organisateurs de prendre toutes les dispositions pour que les spectateurs et parents accompagnant les Clubs restent derrière la main courante ou à distance respectable de l'aire de jeu.

Aucune personne n'est autorisée à occuper le couloir séparant les deux terrains, cet espace est strictement réservé aux arbitres assistants. Les joueuses, éducateurs et dirigeants sont situés eux dans la zone technique. L'éducateur ou dirigeant figurant sur la feuille de match est responsable du comportement des parents.

- Fixations des buts

L'attention est à nouveau portée sur l'obligation d'ancrage des buts amovibles ou des buts de Foot à 8, de manière à assurer la stabilité de l'ensemble du portique.

ARTICLE 8 : SANCTIONS - RÉSERVES - CONFIRMATION DES RÉSERVES - RÉCLAMATIONS - ÉVOCAATION

8.1 - FORFAITS

Ils sont officialisés par la **Commission de Foot Animation** du District après réception des feuilles de matchs. L'amende est fixée chaque saison par le Comité Directeur (cf. : Annexes Financières **Foot Animation** du District 77).

Pour les forfaits avisés, le Club doit avertir par email, via les messageries officielles, ses adversaires et le service administratif du District : au plus tard le vendredi avant 12h00.

Les équipes « forfait » seront éliminées.

8.2- SITES D'ACCUEIL

Si un club ne peut accueillir, il doit avertir le service administratif du District au plus tard le mardi précédent le week-end du plateau, avant 12h00.

8.3 - LES CAS NON PREVUS DANS LE PRESENT REGLEMENT

Ils seront tranchés par la Commission Foot d'Animation du District 77, responsable de l'organisation du Challenge et en dernier ressort par le Comité Directeur du District sauf en ce qui concerne les faits disciplinaires jugés par la Commission de Discipline du District.